



Commune de CREVIN  
Département d'Ille-et-Vilaine

**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2023-20**

**Travaux d'aménagement de voirie**  
**Rue de la Mairie**  
**Attribution du marché de travaux**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, d'un montant maximum de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**DECIDE**

- Article 1 :** Le marché de travaux d'aménagement de la voirie, rue de la Mairie, est attribué à la société SRAM TP sise 61, rue de la Boisinière, à SERVON SUR VILAINE (35530), pour un montant total de 14 166,50 € HT.
- Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait fera l'objet d'un affichage en Mairie.  
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 6 juin 2023

Le Maire,  
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 06/06/2023  
Reçu en préfecture le 06/06/2023  
Affiché le **07 JUIN 2023**  
ID : 035-213500903-20230606-202320-AU